

ainsi que pour de nombreux étrangers, je le crains. Nous n'avons pas été un exemple pour nos amis du sud. Lisez leurs journaux. Ils veulent savoir pourquoi ils interviendraient quand nous nous contentons de préliminaires. Nous ne sommes pas un exemple, et cependant il n'y a pas de pays qui par l'exemple plutôt que par le précepte ou l'enseignement pourrait mieux que le nôtre amener l'intervention de nos puissants voisins du sud pour aider à sauver la démocratie dans l'univers. A cette fin il fallait absolument un effort plus ardent, mais cet effort se laisse encore désirer.

On nous avertit que des écoles d'aviation militaires sont en formation et que nous pouvons en attendre beaucoup. J'espère qu'il en est ainsi, mais rien n'est de nature à m'intéresser autant que le passé de ces programmes de formation aérienne militaire chez nous. Rien ne me paraît mieux réfléchir les principes des têtes dirigeantes du Gouvernement que l'histoire de ce mouvement. Quelqu'un m'a dit en 1938—non pas un employé du Secrétariat des Affaires extérieures, non pas un fonctionnaire d'un autre ministère,—que le Gouvernement du Canada avait repoussé non pas une seule fois mais à deux reprises des offres du gouvernement britannique qui demandait la permission de former ses aviateurs en vue d'un conflit qu'il craignait. Le 14 juin 1938, je posais la question suivante à l'appel de l'ordre du jour:

Honorables sénateurs, je désire poser une question à l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. Dandurand). Je ne lui ai pas donné avis de ma question, et tout en étant bien aise d'avoir une réponse aujourd'hui, je ne trouverai pas à redire, naturellement, si je n'ai cette réponse que demain.

J'ai appris que, depuis quelques mois, le gouvernement britannique a demandé au Gouvernement canadien la permission d'établir, absolument aux frais du gouvernement britannique, une école d'instruction au Canada pour les aviateurs. On comprend que les vastes espaces libres dans le pays favorisaient cette instruction. On m'a dit que cette demande a été adressée deux fois, mais que le Gouvernement canadien a refusé. Je désire savoir si mon renseignement est exact, et, dans l'affirmative, pourquoi le Gouvernement a-t-il refusé?

Et l'honorable leader du Gouvernement de répondre:

J'avouerai à mon très honorable ami que, pour plusieurs raisons, je ne puis répondre à sa question dans le moment. Il a occupé cette position durant plusieurs années, et il n'a pu parfois assister aux séances du conseil, tellement il était pris par le travail du Sénat et des comités.

Le très honorable M. Meighen: Oui.

L'honorable M. Dandurand: Je suis dans la même situation aujourd'hui. Je prie donc mon très honorable ami de me donner vingt-quatre heures afin de répondre à sa question.

Le lendemain, 15 juin, je lus ceci dans le compte-rendu:

L'honorable Raoul Dandurand: Honorables sénateurs, hier, mon très honorable ami de la gauche (le très honorable M. Meighen) m'a demandé si "le gouvernement britannique a demandé au gouvernement canadien la permission d'établir, absolument aux frais du gouvernement britannique, une école d'instruction au Canada pour les aviateurs".

Et il a ajouté:

On m'a dit que cette demande a été adressée deux fois, mais que le Gouvernement canadien a refusé. Je désire savoir si mon renseignement est exact, et, dans l'affirmative, pourquoi le Gouvernement a-t-il refusé?

Je répondrai que le Gouvernement canadien n'a reçu aucune demande de cette nature.

Réponse toute négative.

Reprenant la parole, voici ce que j'ai dit:

L'honorable leader du Gouvernement voudrait-il bien ne pas se montrer trop subtil à l'égard de cette Chambre et compléter sa réponse en déclarant quels sont exactement les faits à ce sujet? Il se peut que, de la manière précise dont j'ai posé ma question, il n'y ait pas eu de demande, mais est-ce qu'il n'y en a pas eu une concernant la substance de ma question, ne s'écartant pas de beaucoup des termes même que j'ai employés? Dans l'affirmative, quelle a été la réponse? Et quelle est la politique du ministère?

Et le leader du Gouvernement (l'honorable M. Dandurand) de répondre:

Je puis peut-être donner plus d'envergure à ma réponse. Le gouvernement fédéral n'a reçu aucune demande, soit dans les termes dans lesquels mon très honorable ami a posé sa question hier, ou dans ceux dont il vient de se servir pour obtenir de nouveaux renseignements. Bref, le gouvernement britannique n'a adressé au gouvernement canadien aucune demande sous quelque forme que ce soit...

Je prie les honorables sénateurs de bien remarquer ces mots.

...concernant le sujet mentionné dans la question du très honorable sénateur.

Puis j'ai demandé:

L'honorable leader du Gouvernement dira-t-il que l'on n'a pas demandé...

Je prie les honorables sénateurs de noter le terme que j'ai employé, "demandé"...

...au gouvernement canadien quelle serait son attitude touchant cette question?

L'honorable leader a répondu:

Je ne puis répondre à cela.

C'était le 15 juin. Puis il ajoutait:

J'ai demandé au département: "Le gouvernement canadien a-t-il reçu quelque demande du gouvernement britannique?" La réponse a été dans la négative.

Et j'ai ajouté:

J'ai posé ma question dans les termes les plus larges possible et, pour l'instant, je dois accepter la réponse. Il m'est très difficile d'en venir à la conclusion que mes renseignements ne sont nullement fondés.